



POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

Par le biais d'une action résolue et d'une amélioration continue du cadre de travail physique et psychosocial, de l'environnement naturel et l'utilisation de l'énergie, les opérations d'Ovako favoriseront la durabilité et un développement rentable sur le long terme.

Engagement et principes

- La sécurité est une valeur fondamentale d'Ovako. Nous ne transigeons pas sur la sécurité et la santé de ceux qui travaillent pour nous.
- Tous les employés devront prendre en compte l'environnement, la santé et la sécurité dans leur travail quotidien et ils recevront une formation continue aux questions s'y rapportant.
- Les lois et la réglementation doivent être considérées comme des exigences minimales.
- Nos usines seront exploitées en protégeant la santé des employés et l'environnement et en conservant l'énergie et les autres ressources naturelles.
- Dans les décisions d'investissement, les nouvelles technologies et les progrès techniques seront évalués en tenant compte du cadre de travail, de la protection de l'environnement et de l'utilisation efficace des ressources.
- Il conviendra de prendre en considération les aspects liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité lorsque nous achetons des produits et services, dans le but de respecter l'esprit de cette politique avec les fournisseurs et autres parties prenantes.

Responsabilité

- Chaque employé est responsable des conséquences en matière de santé et de sécurité de ce qu'il ou elle fait ou omet de faire. Chacun d'entre nous devra maintenir un niveau élevé de sensibilisation à la sécurité au travail, se conformer à toutes les règles de sécurité et consignes de travail applicables et signaler dans les plus brefs délais tous les accidents, incidents de sécurité et conditions dangereuses.
- La mise en œuvre de cette politique incombera aux responsables hiérarchiques, qui formeront, communiqueront, assureront la conformité et montreront l'exemple. Ils fixeront les objectifs, mesureront les résultats et veilleront à la mise en œuvre des plans d'amélioration.

Communication et conformité

- Dans les questions liées à l'environnement, la santé et la sécurité, Ovako s'efforcera d'avoir une communication ouverte et basée sur les faits avec les employés, les autorités et les autres parties concernées.
- La conformité à cette politique sera évaluée au moyen d'audits réguliers.

Cette politique et ses principes sont également applicables aux fournisseurs travaillant sur les sites d'Ovako.

Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration d'Ovako le 10 février 2012.

Président-Directeur Général